Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 2 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à
la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER - M. LEWIS R - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R .

Objet de la délibération 17-32
Création de chambres d'hôtes et logements saisonniers
Demande de subvention au Conseil Régional

Le Maire informe l'Assemblée que la commune a acquis un bâtiment au Logis du Pin, et qu'il serait opportun de créer des chambres d'hôtes et des logements saisonniers au premier étage de cette bâtisse.
Elle précise que le montant de cette opération s'élève à **283 591.00 €** H.T..
Elle propose de demander une subvention au Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Approuve** le projet de création de chambres d'hôtes et de logements saisonniers dans le bâtiment du Logis du Pin ;
- ✓ **Décide** de solliciter le Conseil Régional afin d'obtenir une aide financière au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, selon le plan de financement ci-joint ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour accomplir les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Carletti

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2017
et publication ou notification
du 29 JUIN 2017

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX	FINANCEMENT	
283 591.00 €	Région (27.50%) :	78 000.00 €
	Autofinancement (72.50%):	205 591.00 €
		283 591.00 €

Département du Var

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de LA MARTRE

Séance du 2 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le deux juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ***Madame Raymonde CARLETTI, Maire.***

Nombres de membres
Afférents au C.M. : 11
En exercice : 11
qui ont pris part à la délibération : 9

Présents : Mmes BOYER - M. LEWIS R - MM. BASTIAN J. – GOUYE G.-L. – HENRY G. - MIVIELLE J.C - OLCHOWIK B - ROUX L

Absents : Mlle GRIGRI Karine - M. BRUN J.-R .

Objet de la délibération 17-33
Création d'une fontaine en pierres
Demande de subvention au Conseil Régional

Le Maire informe l'Assemblée qu'une fontaine en pierres pourrait être réalisée à l'entrée du village afin de la valoriser.
Elle précise que le montant de cette opération s'élève à **15 000.00 €** H.T..
Elle propose de demander une subvention au Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, notre commune de 200 habitants étant autorisée à présenter deux dossiers par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ **Approuve** le projet de création d'une fontaine en pierres à l'entrée du village ;
- ✓ **Décide** de solliciter le Conseil Régional afin d'obtenir une aide financière au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire, selon le plan de financement ci-joint ;
- ✓ **Mandate** le Maire pour accomplir les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire

MAIRIE de la MARTRE 83 (VAR)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 29 JUIN 2017
et publication ou notification
du 29 JUIN 2017

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT DES TRAVAUX		FINANCEMENT	
Maçonnerie	10 000.00 €	Région (80%) :	12 000.00 €
Plomberie	3 000.00 €	Autofinancement (20%):	3 000.00 €
Electricité	2 000.00 €		
	15 000.00 €		**15 000.00 €**